



ETUDE PISCICOLE :

Détermination de l'âge moyen de première reproduction chez la truite fario *Salmo trutta* dans le département de la Manche

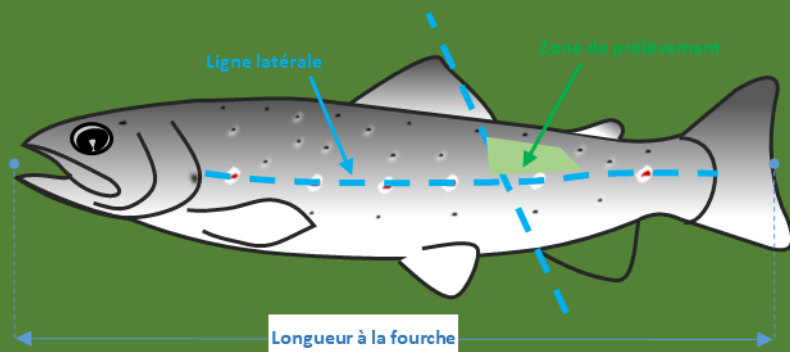
Pourquoi réaliser ces prospections ?

L'âge moyen de première année de reproduction est une donnée importante pour la gestion halieutique, puisque pour permettre le renouvellement continu du stock sauvage dans nos rivières, il convient que l'ensemble des individus puissent s'être reproduits avant qu'ils ne soient capturés. Sur un territoire donné (même géologie, même régime hydraulique, même régime de températures, etc.) il existe une corrélation entre la taille et l'âge du poisson. L'âge du poisson s'enregistre sur ses plus vieilles écailles, ainsi que les traces de reproductions. On peut ainsi facilement et sans sacrifier le poisson, par un prélèvement léger au bon endroit sur son corps, acquérir des données de son histoire de vie.



Une écaille de truite à la loupe.

Crédit photo : Baglinnière et Ombredane, INRA Rennes.



Emplacement des plus vieilles écailles d'une truite.

Crédit: FDAAPPMA 50.

Dans le département de la Manche, l'arrêté réglementaire permanent relatif à l'exercice de la pêche en eau douce suit le code de l'environnement (Art. R436-18) et impose une taille minimale de capture de la truite fario de 23 cm. Le but de notre étude est de questionner la pertinence locale de cette taille minimale.

La FDAAPPMA 50 a engagé en 2018 un ambitieux travail de structuration du loisir pêche par la réalisation d'un SDDL (tablée sur 2 ans) et de rationalisation de la gestion halieutique et

piscicole par la rédaction d'un plan de gestion piscicole par AAPPMA (3 en 2018, puis 7 par an, soit une couverture du territoire départemental dès 2022). L'actualisation des connaissances sur nos populations va permettre d'éclairer les choix de gestions à y inscrire et si besoin permettront d'étayer biologiquement toute demande d'évolution de la réglementation inhérente.

C'est pourquoi, à l'instar du Calvados et de l'Eure pour ce qui concerne la Normandie, la Fédération de la Manche lance une étude scalimétrique sur la truite fario.

La FDAAPPMA 50 se donne 3 ans pour acquérir la donnée scalimétrique sur les principaux axes fluviaux de son territoire.

Quelle étendue Géographique donner à l'étude ?

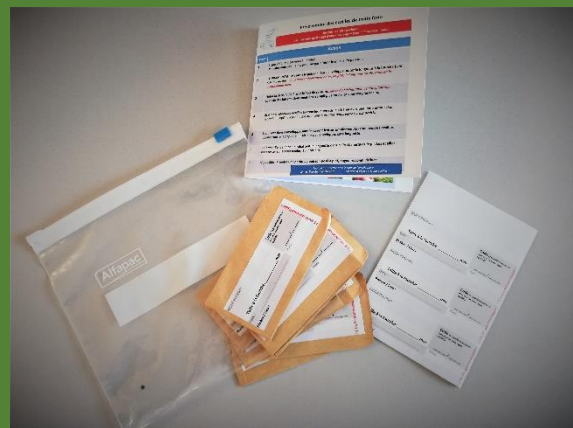
L'ensemble du territoire sera couvert, selon des moyens d'échantillonnages qui pourront varier jusqu'à obtenir un échantillon minimal de 100 écailles par bassin.

Comment va-t-on recueillir les écailles ?

Sur l'ensemble des trois années, les moyens d'échantillonnage seront les suivants :

1. Participation des pêcheurs à la ligne volontaires, en envoyant à ceux qui le demandent des kits de prélèvements.

Le kit de prélèvement "pêcheur".
Credit photo : FDAAPPMA 50.



2. Mise à profit des captures lors des pêches électriques effectuées par la FDAAPPMA 50, dont celles du suivi du recrutement des juvéniles de saumon atlantique ou des pêches vigitruite® coréalisées avec les techniciens de rivières.
3. Réalisation de pêches électriques ciblées sur les secteurs sous échantillonnés par les deux méthodes précédentes.

Tous ces prélèvements et les informations associées seront précisément identifiés et codés, classés avant traitement et archivage.

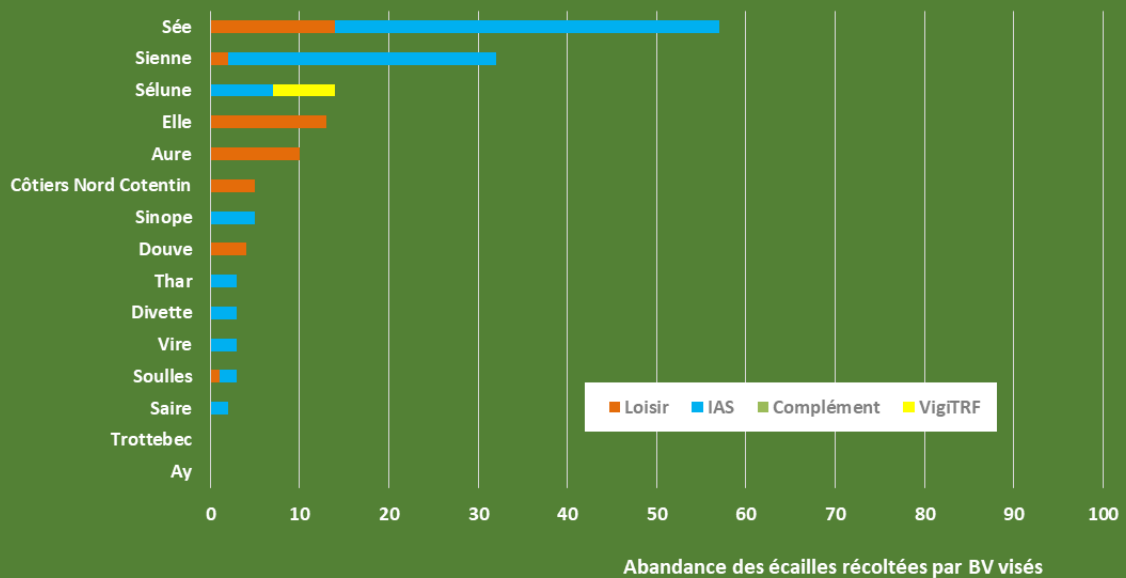
Où en est-on actuellement ?

A ce jour (20 novembre 2019) et depuis le début de la récolte, 57 pêcheurs se sont portés volontaires, une campagne d'indice d'abondance saumon a été réalisée ainsi qu'une pêche vigitruite. 154 poissons ont été prélevés par ces trois voies.

Bilan provisoire de l'implication des pêcheurs à la ligne :

Nombre de volontaires	57
Nombre de préleveurs avec retours d'enveloppes	5
Soit un taux de retours de	9%
Retour le plus important (enveloppes)	20
Retour moyen (enveloppes)	7,8

Bilan provisoire de l'ensemble des prélèvements par Bassins-Versants :



Le travail de prélèvement se poursuit encore plus de deux ans et la lecture des écaïlles va commencer au cours d'hivers 2019 – 2020.

Nous vous tiendrons informés !